

Professionnels de santé : moins de sinistres mais de nouveaux risques



© 2021 Les Echos Publishing

Tout à fait logiquement, la crise du Covid-19, avec ses déprogrammations et sa chute des activités médicales et chirurgicales, a entraîné une baisse du volume des sinistres. Ainsi, selon une récente étude de l'assureur MACSF-Le Sou médical et du cabinet Branchet, les déclarations de sinistres ont diminué de 15 % en 2020 et les réclamations ont marqué un recul de 10 %.

Toutefois, les assureurs notent que la crise sanitaire pourrait être à l'origine de nouveaux sinistres, même si leur nombre reste encore faible pour le moment.

Des recours liés principalement aux déprogrammations

Certains dossiers sont en effet directement liés au Covid-19. Il s'agit principalement des recours en lien avec des déprogrammations d'actes médicaux ou chirurgicaux, par exemple des coloscopies dont l'annulation a entraîné la découverte tardive d'un cancer.

Autres recours, ceux liés aux contaminations intervenues à l'occasion de soins en Ehpad ou en cabinet de ville, ou encore

à la vaccination elle-même. Enfin, la téléconsultation concerne quelques dossiers, lorsqu'elle a été exercée par téléphone sur un patient jamais vu auparavant, pas même en visio.

© 2021 Les Echos Publishing